

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ CPH

Pôle asile et intégration des réfugiés

DIACONAT PROTESTANT

97 rue Faventines 26000 VALENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

INSERTION RÉFUGIÉS



Table des matières

I.	Contexte et présentation du service	3
a)	Présentation du dispositif et ses missions	3
b)	Le fonctionnement	4
c)	Les logements	5
II.	Les personnes accueillies au CPH	5
a)	Entrées : composition des ménages accueillis	5
b)	Statut des personnes hébergées en 2023	6
c)	Les parents d'enfants BPI.....	7
d)	Origines des personnes accueillies	8
e)	Ménages sortis du dispositif en 2023.....	9
f)	Durée de prise en charge	9
III.	L'accompagnement vers l'insertion professionnelle	10
IV.	La formation en Français Langue Étrangère (FLE)	12
a)	Présentation.....	12
b)	La pédagogie	13
c)	La formation linguistique en chiffres	14
d)	Le planning	16
e)	Les niveaux de français	16
f)	Un Emploi pour Moi	17
	Des ateliers sociolinguistiques à Livron-sur-Drôme.....	18
	Le bénévolat.....	18
	LE LUX.....	19

I. Contexte et présentation du service

a) Présentation du dispositif et ses missions

Les Centres Provisoires d'Hébergement sont destinés à accueillir les personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et répondant à des critères de vulnérabilité et d'absence d'autonomie. Ils ont pour vocation de fluidifier le parc d'hébergement en accueillant les bénéficiaires sortant de CADA, PRAHDA, HUDA ... L'orientation en CPH est prononcée par l'Office Français Immigration Intégration (OFII) dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA). Le CPH est une étape vers le logement autonome.

Le CPH constitue un hébergement temporaire pour les personnes réfugiées et les bénéficiaires de la protection subsidiaire les plus vulnérables, ayant un besoin d'accompagnement renforcé. Il permet aux personnes les moins autonomes, au moment de l'obtention de leur statut, d'avoir un parcours et un accompagnement adaptés à leurs difficultés. Par « vulnérables », on entend les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005), les jeunes de moins de 25 ans, les familles, les parents isolés avec enfants, les couples ou familles de personnes vieillissantes, les personnes atteintes de troubles traumatiques psychiques non pris en charge, etc.

A son ouverture en 2018, le CPH de Valence avait en gestion 46 places d'hébergement sur le territoire drômois pour un agrément de 15 ans. Une extension a été accordée en octobre 2018 pour arriver à 50 places. En 2020, la capacité d'accueil est passée à 56 places. En 2022, l'établissement a obtenu une nouvelle extension de 21 places, pour atteindre une capacité totale de 77 places.

Les personnes sont hébergées dans des appartements diffus entre Valence, Saint Marcel les Valence et Livron sur Drôme.

Le contrat d'accueil en CPH est signé entre la structure, représentée par la cheffe de service et les référents sociaux, et la/les personnes réfugiées, et ce pour une durée de neuf mois. *« Après évaluation de la situation de la personne ou de celle de sa famille, cette période peut être prolongée, par période de trois mois, par l'OFII. »*. La durée d'accueil est ainsi en moyenne de dix-huit mois.

Des conventions de partenariat sont signées avec les acteurs de l'intégration présents dans le département, tels que le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM en vue de faciliter l'insertion socio-professionnelle des personnes accompagnées.

Les missions du CPH pour les personnes hébergées dans ce dispositif sont les suivantes :

- L'accueil
- L'hébergement
- La domiciliation
- L'accompagnement administratif (travail d'identification des différents organismes, ouvertures de droits, transferts de dossier, obtention des documents d'état civil

délivrés par l'OFPPRA, lien avec l'OFII pour la signature du CIR, les journées de formation civiques ainsi que les cours de français obligatoires)

- L'accompagnement linguistique (cours obligatoires OFII, cours FLE dispensés au sein du CPH)
- L'accompagnement socio-éducatif
- L'accompagnement professionnel
- L'accompagnement juridique
- L'accompagnement vers le logement

Une autre mission du CPH est l'animation ou la participation à un réseau d'acteurs impliqués dans l'intégration des BPI, dans le respect de la gouvernance locale. Le CPH est un levier d'intégration. Les professionnels y travaillent dans une approche interculturelle avec les personnes dans une démarche d'intégration. La finalité des accompagnements est l'acquisition de l'autonomie, ou du moins l'accès et l'orientation vers les services de droit commun. Chaque personne est accompagnée dans sa globalité, mais en prenant en compte aussi la spécificité de sa situation, son âge, ses ressources. Des actions d'information et de sensibilisation sur les droits et le statut des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire doivent être organisées auprès des acteurs institutionnels et associatifs locaux dans le but de renforcer les liens entre professionnels et de faciliter l'insertion des BPI.

b) Le fonctionnement

L'équipe se compose de :

- 1 cheffe de service (1 ETP),
- 4 référents sociaux (3.5 ETP),
- 1 référente socio-professionnelle (0.5 ETP),
- 1 formateur FLE (0.8 ETP),
- 1 secrétaire (1 ETP).
- 1 agent technique (0.6 ETP),
- 1 agent d'entretien (0.1 ETP),

Les 4 référents sociaux travaillent en coréférence, avec l'appui de la référente socio-professionnelle. Cette coréférence permet aux professionnels de formations différentes, un regard croisé sur les situations et des apports complémentaires autant théoriques que pratiques. Aussi, ce travail en coréférence permet une distanciation dans la relation interpersonnelle avec les usagers. Le fait d'éviter l'isolement des professionnels face à une situation apporte aussi une analyse d'équipe plus riche ; chaque personne est connue par au moins 2 à 4 membres de l'équipe. Les réflexions et analyses des situations concernées en sont d'autant plus construites et réfléchies.

Les référents sociaux ont également assuré jusqu'au 31 décembre 2023, la prise en charge de demandes ponctuelles de personnes extérieures à l'établissement et résidant sur le département de la Drôme, en lien avec leur statut de BPI.

c) Les logements

Tous les logements du CPH (du T1 au T4) sont meublés. Il n'y a aucun appartement accessible en ascenseur.

Le CPH compte 1 logement à Saint Marcel les Valence, 18 logements à Valence et 5 logements à Livron sur Drôme.

Les logements situés sur les hauteurs de Livron-sur-Drôme ont été rendus pour des questions de mobilité et de facilité d'accès pour les familles vulnérables hébergées. Les nouveaux logements captés se situent sur la grande artère de Livron sur Drôme. Ceci facilite l'accès aux services pour nos résidents.

II. Les personnes accueillies au CPH

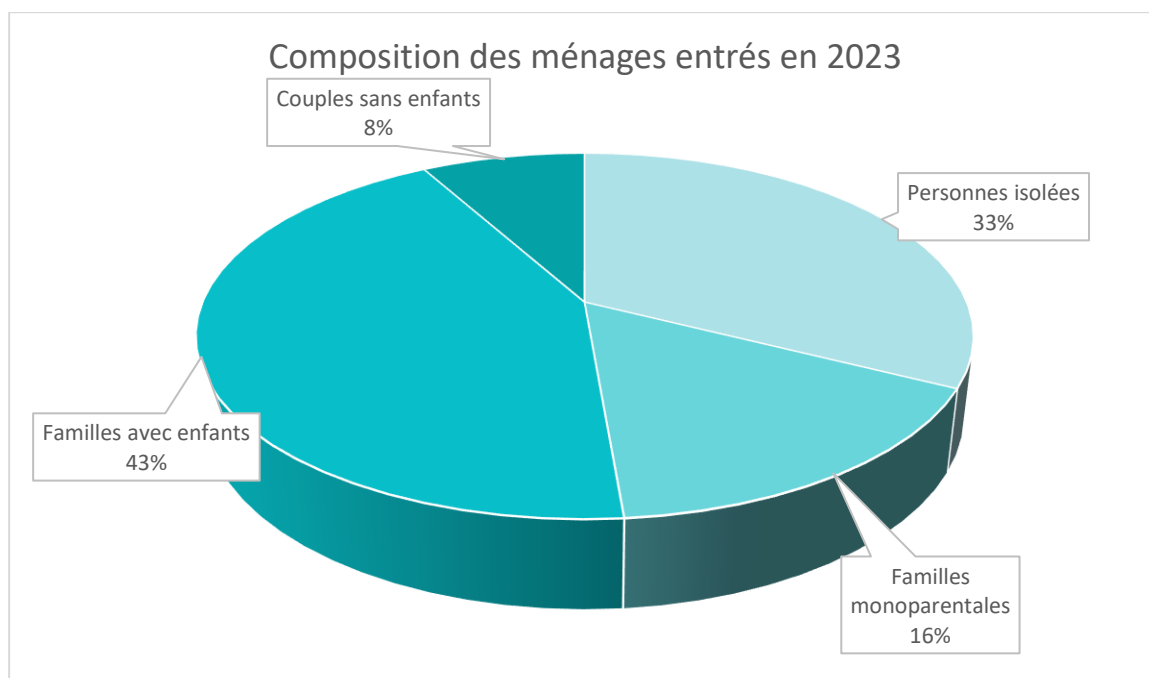
Durant l'année 2023, le CPH a accueilli au total 36 ménages toute composition confondue, dont 14 nouveaux ménages soit 35 nouvelles personnes.

a) Entrées : composition des ménages accueillis

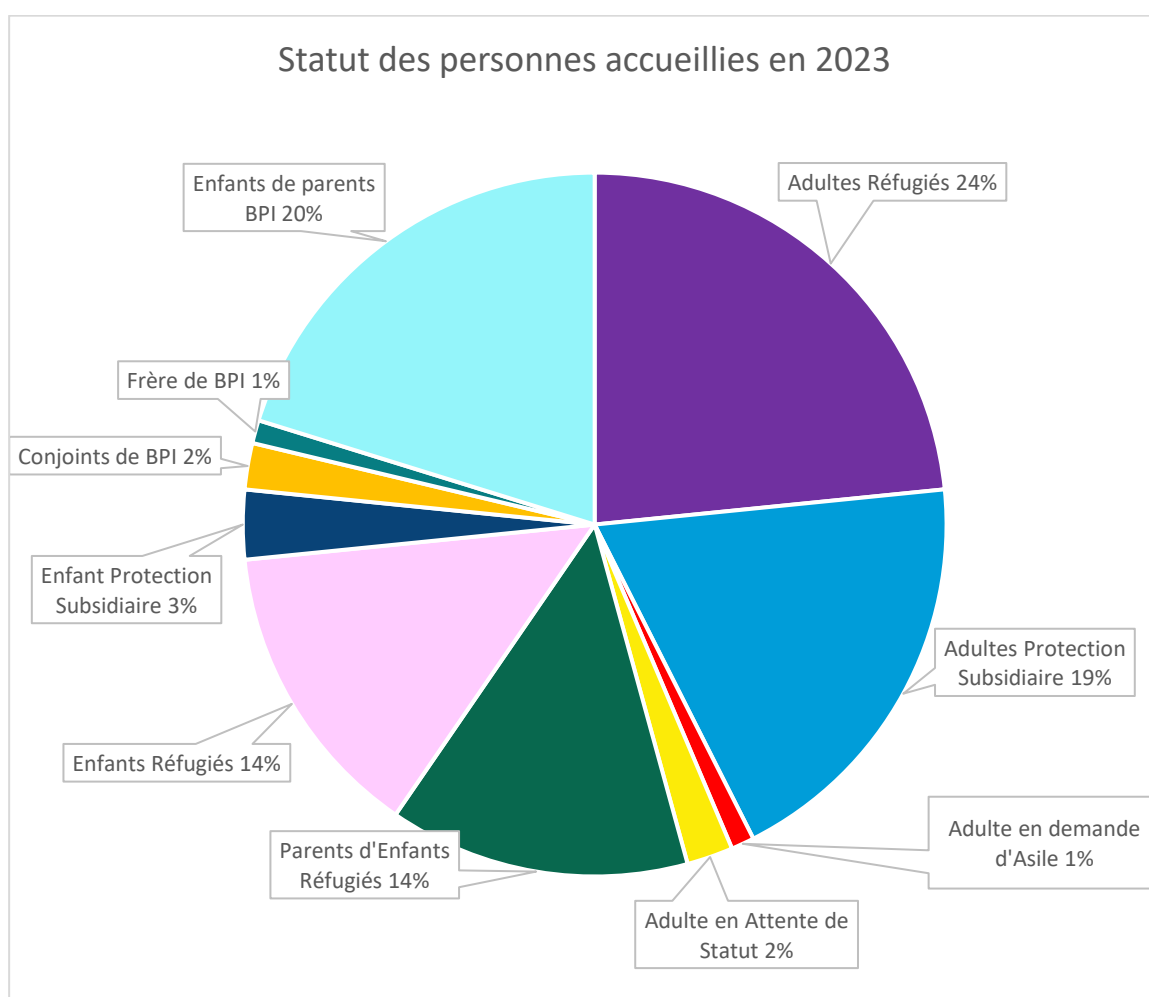
Les couples avec enfants et les personnes isolées sont les ménages les plus représentés, soit 28 ménages sur les 37 accueillis. Les familles monoparentales sont uniquement représentées par des femmes avec enfants.

Les familles se composent souvent d'enfants en bas âge, ce qui implique un accompagnement plus soutenu auprès d'acteurs de l'enfance, à savoir les centres PMI, les crèches, les établissements scolaires. Cette situation amène également à la présence d'enfants lors de rendez-vous au bureau et permet aux référents sociaux de donner une attention plus particulière sur la relation parents-enfants. Cela génère des échanges autour de la parentalité et des questions autour du développement de l'enfant.

Sur les 12 personnes isolées, 2 sont des femmes et 10 des hommes.



b) Statut des personnes hébergées en 2023



En 2023, entre les départs et les arrivées de nouveaux ménages, le CPH a hébergé 94 personnes, à savoir 59 adultes et 35 enfants.

Parmi les 59 adultes accueillis, 40 personnes ont directement obtenu une protection, soit 22 Réfugiés et 18 Protections Subsidiaries.

13 parents se sont vus refuser leur demande d'asile mais ont bénéficié du statut de Parent d'Enfant Réfugié (Carte de séjour « Vie privée et familiale »).

Ce sont 13 enfants qui ont été reconnus comme Réfugiés ; cela a permis à leurs parents (13 personnes) d'obtenir un récépissé ou une carte de séjour « Vie privée et familiale ». Ces enfants sont des filles qui sont protégées contre l'excision. Ces jeunes filles peuvent être nées dans leur pays d'origine, dans un pays étranger lors de leur parcours migratoire ou en France. 3 enfants ont également obtenu la Protection Subsidiaire.

Enfin, parmi les personnes accueillies au CPH, une personne est encore en demande d'asile et 2 personnes ne bénéficient d'aucune protection. Parmi ces 2 personnes sans statut, 2 sont des femmes qui devraient bénéficier d'une carte de séjour « Vie privée et familiale » car sont parents d'enfant BPI. Pour l'une d'elle, la validation des documents d'état civil pose problème depuis plusieurs mois. Pour l'autre femme, l'ambassade de son pays en France ne délivre pas de passeport et oriente ses ressortissants vers l'Ambassade en Belgique. Le pays d'origine étant en conflit, cette ambassade n'est pas en mesure de délivrer des documents d'état civil.

c) Les parents d'enfants BPI

Le nombre de « parents d'enfant BPI » diminue en 2023 soit 14 % contre 18 % en 2022.

Les parents des ménages nouvellement accueillis en 2023 ont tous obtenu personnellement une protection internationale.

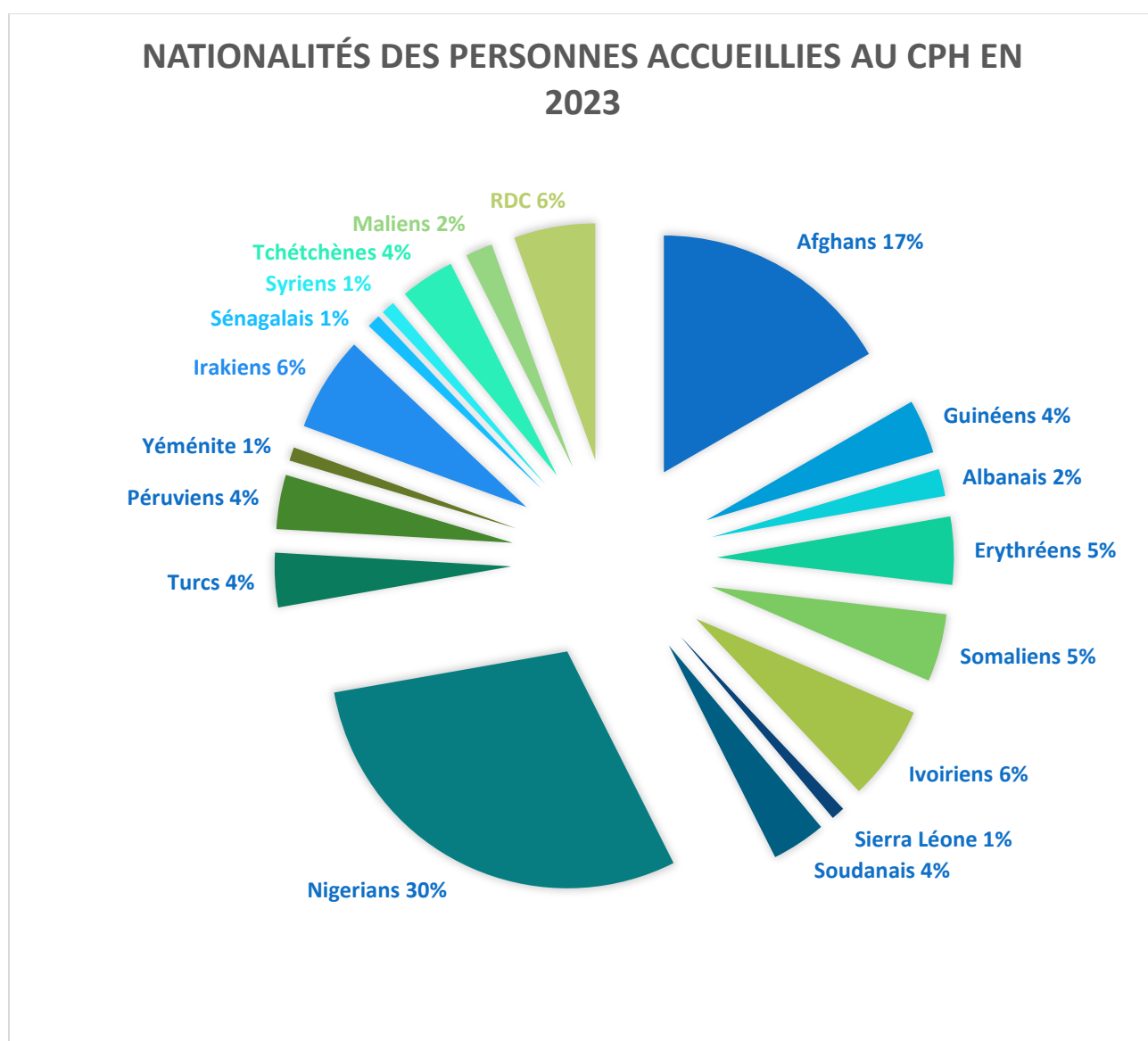
Tous les parents d'enfant BPI, présents au CPH pendant l'année 2023, sont d'origine africaine. Malgré l'interdiction dans ces pays d'origine, les mutilations génitales féminines sont encore pratiquées. Les familles quittent leur territoire afin de protéger les jeunes filles. Une demande d'asile est adressée à l'OFPRA en leur nom. Si une protection est décidée par l'Office, le statut est attribué aux filles et non aux parents ou frères. Les adultes et enfants de sexe masculin ne sont donc pas sous la protection de l'OFPRA. Il faut alors procéder et accompagner les personnes dans des démarches de régularisation. Cette régularisation demande aux professionnels de nouvelles connaissances en termes de procédures et d'accès aux droits.

En effet, la demande des droits CAF ne peut se faire qu'à la réception de la carte de séjour et non pas dès l'édition du premier récépissé comme pour les personnes BPI. D'autre part, les parents d'enfant réfugié dépendent toujours des consulats de leur pays d'origine et doivent fournir des documents d'identité du pays qu'ils ont fui. Ces personnes restent dans une situation d'attente de régularisation souvent longue, ce qui constitue une période de latence, sans ressources, pendant laquelle les démarches deviennent difficiles.

Les parents d'enfant réfugié accompagnés au CPH, expriment un fort sentiment d'injustice. Ils ont fui leur pays pour protéger leur enfant, mais n'ont pas obtenu de protection directe de la part de l'Etat français. Ils restent sans statut jusqu'à la régularisation de leur propre situation. Cette période d'attente et de précarité matérielle génère une insécurité psychique. Enfin, il est à noter que ce statut crée des diversités de statuts pour les enfants d'une même famille, des difficultés de compréhension des droits de chacun notamment au moment de la majorité et de la demande de régularisation.

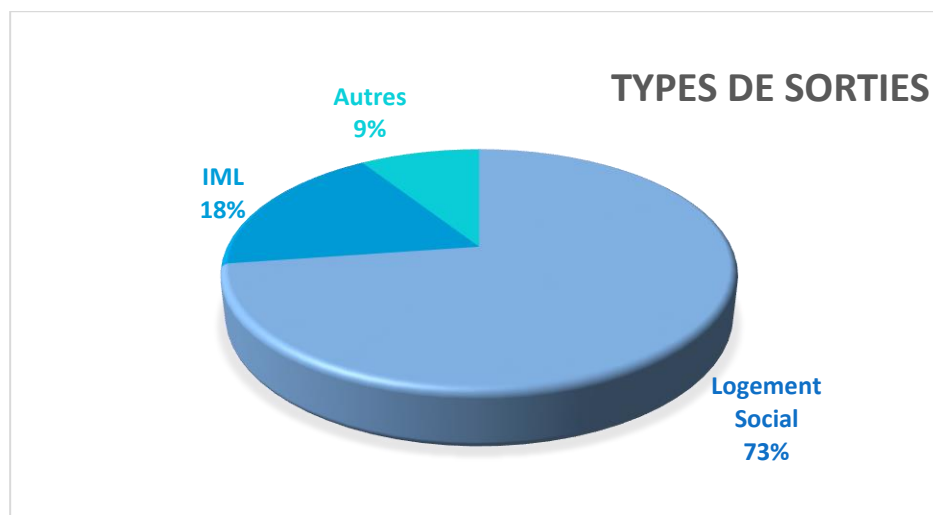
d) Origines des personnes accueillies

18 nationalités étaient présentes au CPH en 2023.



Les personnes accueillies sont majoritairement de nationalité afghane et nigériane. Nous constatons, pour cette année 2023, que l'accueil reste prédominant comme en 2022 en ce qui concerne les familles nigérianes et afghanes sur le CPH.

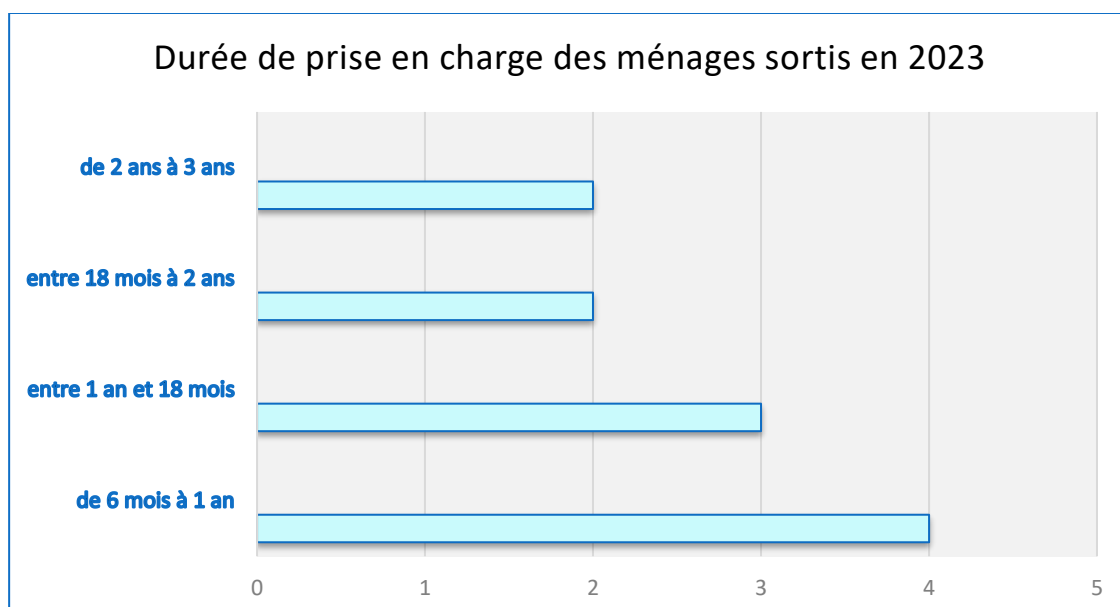
e) Ménages sortis du dispositif en 2023



11 ménages, soit 35 personnes sont sorties du dispositif pour intégrer majoritairement un logement social sur le département de la Drôme :

- 1 ménage a décidé de quitter le CPH pour intégrer un dispositif hors département.
- 2 ménages ont intégré l'IML,
- 8 ménages ont intégré des logements sociaux.

f) Durée de prise en charge



Les durées de prise en charge longues peuvent s'expliquer selon plusieurs critères et problématiques. En effet, la durée d'obtention moyenne des documents d'état civil édités par l'OFPPA est de 18 mois. L'obtention de ces documents est obligatoire pour obtenir une carte de séjour. Les personnes accompagnées sont alors maintenues sous récépissé, renouvelés automatiquement par la Préfecture tous les 3 mois. Cette durée de validité très courte constitue un frein notamment vis-à-vis de l'accès au logement car souvent refusés par les bailleurs. Ce blocage administratif a également des conséquences sur la régularisation des personnes sur les territoires (pas d'obtention de carte de séjour, pas d'ouverture de droits et pas d'accès à un logement autonome).

La moyenne de la durée de prise en charge au CPH des 2 seules personnes isolées est de 12 mois ce qui correspond au contrat d'entrée au CPH (9 mois + 3 mois).

III. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle

Le poste de CIP a été mis en place en mai 2022, dans la dynamique de l'extension de 21 places supplémentaires et afin d'accentuer le travail d'insertion professionnelle. Ce nouveau poste permet d'une part de créer une dynamique partenariale étayée en lien avec les réalités du public accompagné, d'autre part d'élaborer un accompagnement plus personnalisé auprès des personnes hébergées. Rapidement, nous avons constaté que les personnes étaient en demande de pouvoir se projeter davantage vers l'emploi.

Les premiers mois ont majoritairement été consacrés à étoffer et approfondir notre réseau partenarial, démarche toujours à l'œuvre qu'il est important de continuellement entretenir et alimenter. Ce tissu partenarial peut se composer comme suit : les acteurs de l'emploi comme Pôle emploi, les Missions locales, le service Unicité, les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) avec les chantiers et entreprises d'insertion, l'Ecole de la 2ème chance avec qui nous accompagnons le public en binôme. Ce double regard et la différence des lieux et des approches permet aux personnes de se saisir de la place dans laquelle elles se sentent le plus en confiance. Il existe aussi les

Un lien particulier a également été fait avec les agences d'intérim et des entreprises désireuses de mieux comprendre les enjeux des personnes bénéficiant d'une protection internationale.

Une attention particulière est posée quant à la question de la mobilité. Les personnes accompagnées pourraient davantage postuler sur des emplois, mais l'accessibilité reste un frein. Cet aspect sera approfondi en 2023. Pour l'heure le lien a été fait avec la plateforme mobilité 26-07 ainsi que les services de la Poste pour le passage du code de la route.

Sur les 102 personnes accompagnées au CPH en 2022, il y avait 54 personnes majeures : 10 d'entre elles ne peuvent pas tendre vers une insertion professionnelle, la moitié pour des raisons de santé, l'autre pour des blocages administratifs.

L'ensemble des autres personnes majeures présentes ont pu rencontrer la conseillère en insertion professionnelle. Pour ceux qui ont terminé leur cours de français obligatoires de

l'OFII, une entrée vers la sphère de l'emploi a été envisagée, construite dans le temps et élaborée en fonction des besoins, envies et réalités du monde de l'emploi :

- 2 ont intégré le dispositif de l'école de la 2^{ème} chance.
- 3 sont entrés sur des chantiers ou des entreprises d'insertion
- 4 ont réussi à obtenir un emploi par le biais d'agence d'intérim mais ont pu signer des contrats en CDD ensuite en direct avec les entreprises.

L'apprentissage et une maîtrise minimum du français sont des atouts indispensables pour l'insertion.

Un nombre important de personnes ont trouvé un emploi l'été grâce à des opportunités plus dans le secteur agricole particulièrement demandeur en cette période : ramassage de fruit et début des vendanges.

Le partenariat Pasquier

L'entreprise Pasquier a pris attache avec la direction du Pôle Asile du Diaconat dans l'intention d'augmenter ces affectifs dans le cadre de la création d'une nouvelle ligne de production. Pour ce faire, plusieurs rencontres ont eu lieu définissant les axes de besoins de l'entreprise et les réalités du publics BPI.

Un travail a pu être mené avec Pole emploi et l'AFPA dans l'objectif de réaliser une formation adaptée aux postes proposés par l'entreprise Pasquier, à la question de la barrière de la langue et au manque de mobilité des personnes accompagnées.

L'information a été diffusée à l'ensemble du Pole Asile. Une réunion avec présentation et visite de l'usine a eu lieu avec 15 personnes intéressées le 1 juin 2023. Une seconde réunion a eu lieu à l'AFPA le 30 août pour recruter les personnes qui sont entrées en formation auprès de l'AFPA le 18 septembre pour 2 mois avec promesse d'embauche ensuite (contrat de 18 mois). Sur les 15 personnes initialement intéressées 8 ont été retenues dont 2 du CPH.

Un emploi pour moi

Malgré ce renforcement autour de la sphère de l'emploi, il semblait important de mener une session de formation collective pour les bénéficiaires, où serait abordé les éléments clés liés à la recherche d'emploi et qui prendrait en compte la spécificité du public bénéficiant de la protection internationale.

Un groupe de travail c'est ainsi constitué pendant un an réunissant des professionnels de l'HUDA – CADA – CPH.

Les objectifs de cette session de formation :

- Définir un projet en lien avec les perspectives d'emploi dans le département
- Savoir être actif dans sa recherche d'emploi
- Connaître la législation française du droit du travail (droits et devoirs)
- S'interroger sur les savoirs être plutôt que sur les savoirs faire
- S'entraîner à la réalisation de CV et d'entretien d'embauche (avec des partenaires extérieur)

- Rencontrer des employeurs

Les travailleurs sociaux ont élaboré un programme de formation adapté aux réfugiés, prenant en compte les principaux freins repérés (barrière de la langue, frein à la mobilité et à la garde d'enfant, absence de connaissance du monde du travail en France).

Pour cela a été réfléchi un programme cours et intense proposé dans un cadre souple et bienveillant.

Sur les 11 participants, 7 sont entrés en emploi adapté ou formation, 1 à 3 mois après le parcours « un emploi pour moi » et 3 sont en emploi.

Cette session de formation transversale aux différents services du Pôle Asile a été conçue sous forme de test afin d'être améliorée et dupliquée ensuite. Elle pourra être par exemple plus ciblée : sur un secteur (bâtiment, restauration...) ou même sur une entreprise (cf exemple de Pasquier). Le retour des apprenants et les résultats en termes d'insertion nous encourage à reconduire l'expérience, notamment dans le cadre du dispositif AGIR qui sera porté par le Diaconat en 2024

IV. La formation en Français Langue Étrangère (FLE)

a) Présentation



2023 fût une année axée sur l'autonomie grâce à l'approche actionnelle des ateliers sociolinguistiques, de *Français Langue d'Intégration* et de *Français Langue Étrangère*, avec des actions transversales et un travail d'équipe qui ont permis de mettre en place des ateliers collectifs thématiques et des projets culturels variés. Un des points importants de cette année et la nouvelle approche du français

professionnel qui a pu émerger grâce au parcours « *Un emploi pour moi* » cocréé entre les différents services du Pôle Asile du Diaconat Protestant.

La formation linguistique garde une place très importante dans l'accompagnement et le quotidien des usagers du CPH avec des ateliers linguistiques et sociolinguistiques variés en contenus et en niveaux. Cette année a été notamment marquée par des ateliers délocalisés



sur la commune de Livron-sur-Drôme afin d'y retrouver les bénéficiaires logés sur la commune pour un atelier sociolinguistique hebdomadaire, ainsi que des ateliers



d'alphabétisation ; un projet qui a vu le jour grâce au partenariat entre le CPH et l'*Espace de Vie Sociale* de la commune (ce dernier a par ailleurs été labellisé Centre Social au cours de l'année 2023).

Des partenariats ont été créés et renouvelés avec entre autres avec le projet culturel « *l'intégration par le cinéma* » et des séances de cinéma ponctuelles accessibles aux bénéficiaires de la protection internationale avec le LUX Scène Nationale.

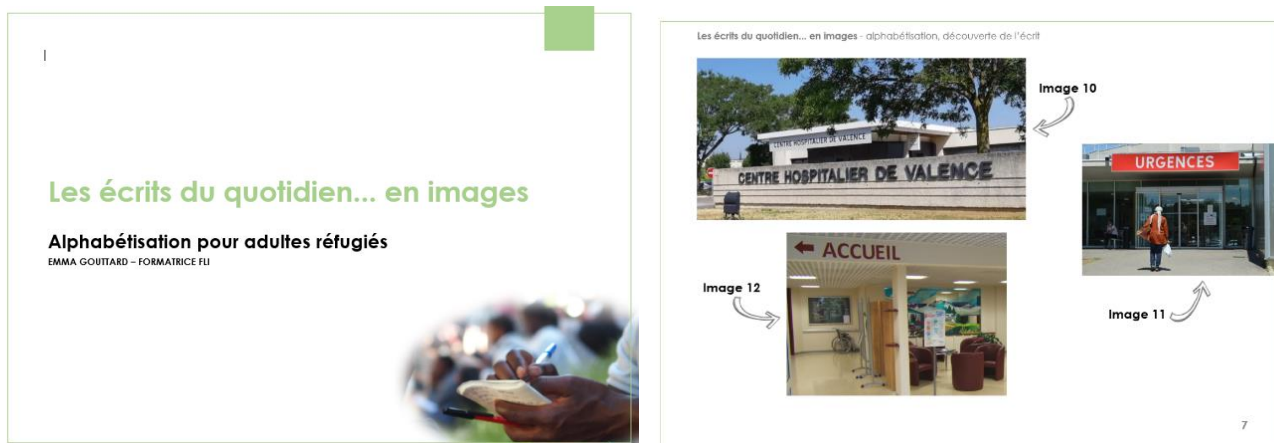
Tout au long de l'année 2023, les ateliers d'*alphabétisation* et de *Français Langue d'Intégration* ont représenté une grande part de l'offre linguistique du CPH afin de répondre à un besoin spécifique pour le public accompagné, majoritairement analphabète ou post-analphabète et ainsi peu de *Français Langue Étrangère*.

b) La pédagogie

Le choix de la politique linguistique de la formation de français du CPH est basée sur le *Français Langue d'Intégration* pour répondre aux besoins socio-langagiers des adultes réfugiés accompagnés vers l'autonomie. La formation en *langue-culture* française a permis aux apprenants de développer leurs compétences de communication à l'oral pour faciliter les interactions dans différents domaines du quotidien comme le lien avec les administrations, les services sociaux mais également à s'adapter à leurs interlocuteurs de la vie personnelle et la vie professionnelle.

La politique pédagogique mise en place est basée sur une démarche actionnelle, l'objectif principal pour les apprenants est, avant tout, de devenir acteur de leur apprentissage et de leur développement personnel pour faciliter et accélérer leur intégration.

Une majorité des supports et méthodes utilisés sont créés spécifiquement pour la formation linguistique du CPH mais parfois nous utilisons quelques méthodes telles que *ALPHA A – voyelles*, *MaClé Alpha*, *Lire et Écrire en français* ou d'autres outils empruntés au Centre Ressources Illétrisme Drôme-Ardèche notamment pour diversifier les approches en matière d'alphabétisation.



Méthode de photolangage créée pour la formation linguistique du CPH « Les écrits du quotidien en images » – Emma GOUTTARD

En 2023, les ateliers thématiques et animations de groupes ont pris une place importante. Nous avons organisé des ateliers thématiques sur le *logement*, le *budget* ou encore l'*emploi*, ce qui permet aux apprenants de se projeter et de comprendre les enjeux de l'autonomie dans le logement en France. Avec l'aide du jeu pédagogique *Kijoulou*, les ateliers sur l'appropriation du logement ont été particulièrement ludiques et efficaces. « *Kijoulou consolide le travail mené pour favoriser l'accompagnement vers et dans le logement de personnes en attente de logement ou déjà locataires [...] Kijoulou permet aux publics fragiles d'apprendre, tout en s'amusant, à gérer leur logement et leur budget, à faire face aux imprévus, à vivre en harmonie avec leur voisinage*¹ »



c) La formation linguistique en chiffres

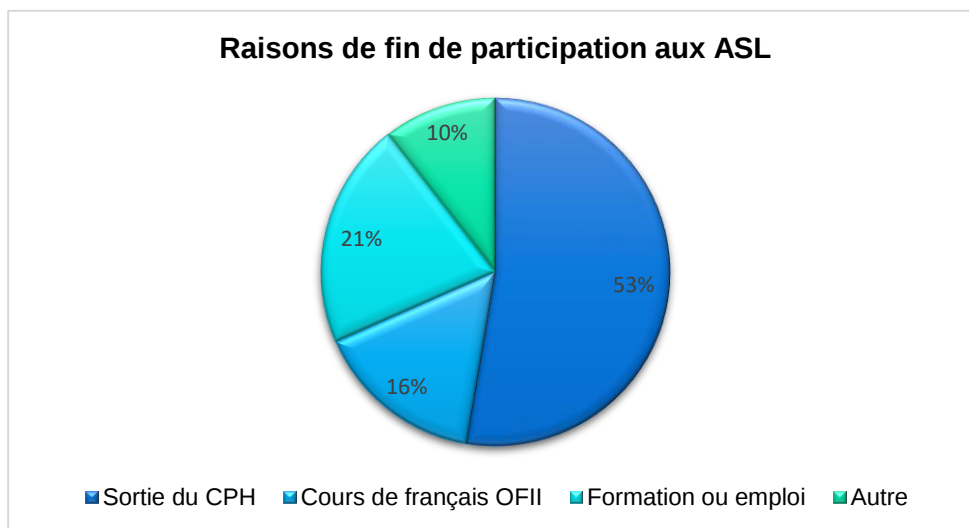
Nombre de participants	37
Nombre de participants moyen par mois	21
Nationalité	13
Age	
Mineur	0
Moins de 25 ans	2

¹ <https://www.federationsolidarite.org/actualites/kijoulou-outil-pour-accompagner-vers-et-dans-le-logement/>

Entre 25 ans et 60 ans	33
Plus de 60 ans	2
Sexe	
Homme	17
Femme	20
Situation familiale	
Isolé	9
Famille	28

Nationalités des participants
Soudanaise
Sénégalaise
Somalienne
Yéménite
Nigériane
Afghane
Érythréenne
Turque
Malienne
Ivoirienne
Syrienne
Guinéenne
Péruvienne

37 adultes ont bénéficié de la formation linguistique du CPH sur l'année 2023, dont deux jeunes adultes de moins de 25 ans et deux hommes de plus de 60 ans. 90% des bénéficiaires de la formation linguistique ont entre 26 et 59 ans. Nous avons positionné 24 nouveaux apprenants à la formation linguistique et 24 apprenants en sont sortis. Les sorties des ateliers sociolinguistiques ont principalement eu lieu pendant le premier semestre 2023. Les sorties ont lieu en cas de fin de contrat avec le CPH mais également lorsque le bénéficiaire entre en formation ou en emploi (bien que certains conjuguent les ASL du CPH et une formation ailleurs). Certains bénéficiaires n'étaient plus disponibles pour l'apprentissage ou pour créer du lien au sein du CPH.



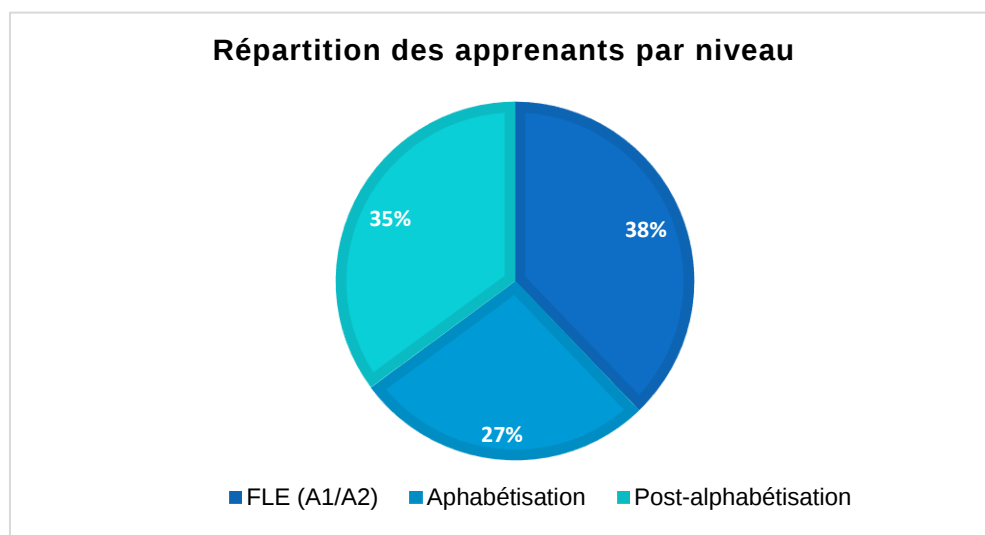
d) Le planning

Le planning a évolué par trimestre afin de s'adapter au mieux aux entrées et sorties des bénéficiaires et de prendre en compte l'évolution des niveaux.

- Entre 10 et 14 ateliers par semaine (selon trimestre en cours)
- Un créneau pour des accompagnements spécifiques
- Des ateliers collectifs ponctuels
- Deux créneaux de positionnement linguistique pour les nouveaux arrivants
- Des durées variables : 1H30 ou 2H

e) Les niveaux de français

Niveaux de la formation linguistique du CPH			
Alpha	Post-alpha A1.1	Post- alpha A1	FLE A1 → A2
Alphabétisation	Niveau minimal de compétences en langue française + alphabétisation	Niveau élémentaire + alphabétisation	Niveau usuel (Communication et échanges dans des situations courantes)



Environ deux tiers des apprenants bénéficiaires de la formation linguistique du CPH sont en situation d'analphabétisme ou post-analphabétisme. Les apprenants réfugiés analphabètes ne peuvent pas répondre aux mêmes exigences linguistiques que les apprenants FLE c'est pour cela que la formation du CPH est adaptée et personnalisée. Il faut généralement plus de temps pour atteindre un bon niveau de langue et notamment pour passer le décodage de l'écrit. Les compétences orales sont donc forcément plus développées que les compétences écrites.

Changement de niveau en cours de formation (nombre d'apprenants concernés)	
Alpha → Post-alpha	8
A1 → A2	3

Durée de participation aux ASL des bénéficiaires sortis en 2023	
Plus courte	2 mois
Plus longue	18 mois
Moyenne pour 37 bénéficiaires	12 mois

f) Un Emploi pour Moi

2023 est l'année de la réalisation du projet *Un Emploi pour Moi*, un parcours pour l'intégration professionnelle des personnes accompagnées par le Pôle Asile du Diaconat Protestant qui a été cocréé et coconstruit entre des travailleurs sociaux du Pôle Asile et les formateurs de FLE. La formation de FLE du CPH s'associe à l'accompagnement par le CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle) et notamment depuis le dernier trimestre 2023. Par exemple, une réunion de présentation a été organisée avec l'entreprise *Vitalliance* suite à laquelle nous

avons pu mettre en place une pédagogie FOS (Français sur Objectif Spécifique) sur le métier d'aide à domicile.

g) Des ateliers sociolinguistiques à Livron-sur-Drôme

Depuis le début d'année 2023, les ateliers de français sont délocalisés à Livron-sur-Drôme les jeudis matin. Ce projet permet d'accueillir les personnes hébergées sur la commune une fois par semaine au Centre Social *Martin Luther King*, hors vacances scolaires. Ces ASL ont permis notamment de travailler sur 4 thématiques pendant l'année : *savoir-être et se présenter, le logement, le travail et les urgences* ; et chaque atelier comprend une partie *compétences écrites*.

Les ateliers de français contribuent fortement à



l'intégration des personnes hébergées à Livron-sur-Drôme et pour aller plus loin, les familles ont pu

participer à une rencontre à la médiathèque de la commune. Une rencontre parents-enfants pour découvrir l'espace de lecture, l'espace numérique et échanger sur le quotidien et les besoins linguistiques en parcourant l'offre de ressources à disposition.

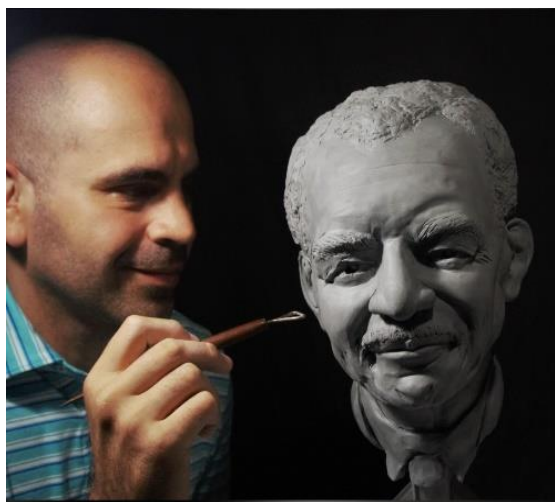


h) Le bénévolat

Deux bénévoles FLE sont intervenus tout au long de l'année sur des ateliers A1 et une remise à niveau alpha. Un bénévole est présent tous les mercredis et intervient sur un niveau mixte, c'est-à-dire un groupe hétérogène qui valorise les apprenants ayant un niveau plus avancé et permet une entraide par paires pour les apprenants ayant un niveau plus faible. Une autre bénévole est intervenue ponctuellement pour de la remise à niveau ALPHA auprès d'un petit

groupe d'apprenants non scripteurs. Leur travail apporte un accompagnement supplémentaire indispensable notamment pour *apprendre à apprendre*. Les thématiques des ateliers animés par les bénévoles ont été variées avec notamment l'*alimentation*, la *communication téléphonique* ou encore *la maison* et complétées par un travail d'alphabétisation (lecture syllabique, décodage de documents authentiques simples, phonétique et phonologie etc.).

Grâce à l'intervention cette année de bénévoles et notamment Rodrigo Castro Artilheiro



Rodrigo Castro Artilheiro, Clay For The Brain

artiste brésilien, sculpteur sur argile, les apprenants ont pu participer à un atelier de sculpture-thérapie et ainsi découvrir l'art-thérapie. L'objectif était de travailler l'expression par le toucher et faire appel à la créativité. Cette année a également été marquée par l'intervention de Blandine qui a proposé des ateliers de socio-esthétique ; ce projet destiné aux femmes était une vraie parenthèse, particulièrement appréciée par les participantes.

i) Le LUX



L'action « *Le français, langue d'intégration grâce aux films* » a pu reprendre en 2023 en partenariat avec le Lux et Barbara, formatrice de français, qui a animé les ateliers sur le logement et la santé en 2022. L'objectif est de découvrir la langue française autrement et d'accéder à la culture en s'appropriant un nouvel espace public. Il a été décidé de diviser le projet en différentes thématiques abordées chacune sur plusieurs semaines. La rencontre, le travail

ou encore l'alimentation sont des thèmes qui viennent compléter la formation de Français d'Intégration du CPH. Les apprenants qui ont participé à l'action ont été invités au visionnage de « *Linda veut du Poulet* » entre autres et certains ont participé à plusieurs séances de cinéma en famille.



j) Événements



Plusieurs groupes d'apprenants sont allés à la Médiathèque Maubourg de Valence encadrés de la formatrice de français pour une démarche actionnelle vers l'autonomie. Ils ont pu faire une demande de carte d'emprunt eux-mêmes, découvrir les espaces de la Médiathèque et s'ouvrir au numérique, emprunter un ouvrage, poser des questions au personnel de la médiathèque etc. Les

apprenants ont fait le *Rallye* de la médiathèque Maubourg de Valence qui est très intéressant pour s'approprier l'espace et stimuler des échanges en français dans un cadre différent de celui de la salle de la classe.

Le CPH, en collaboration avec Insertion Réfugiés, a organisé des activités et des temps d'échanges à l'occasion de **la semaine de l'intégration 2023** – *pour l'Intégration des*



Réfugiés –, des rencontres, des découvertes qui ont permis de consolider les liens entre les professionnels et les bénéficiaires.

